

# Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Lamure-sur-Azergues

# PLU

*Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme*



## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Avis CDPENAF

*Jun 2021*



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**REÇU 07 MAI 2021**

Le président de la CDPENAF

Lyon, le 29 avril 2021

à

Monsieur Marc Desplaces  
Maire de Lamure-sur-Azergues  
Place de la Mairie  
69870 Lamure-sur-Azergues

**Objet :** Saisine de la CDPENAF pour la modification de droit commun n° 4 du PLU de la commune de Lamure-sur-Azergues

Vous avez transmis le 22 février 2021, pour avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers la modification de droit commun n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Lamure-sur-Azergues.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF en charge de l'analyse des révisions allégées et des modifications qui s'est réunie le 18 mars 2021 a rendu un avis favorable sur votre projet.

Néanmoins, concernant les sept bâtiments désignés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination, la sous-commission souhaite des éléments complémentaires justifiant l'absence réelle d'activité agricole.

Cet avis devra être versé au dossier d'enquête publique.

Pour le Président de la CDPENAF  
La responsable de l'atelier connaissance,  
territoires durables & communication

Julie THEILLAY